

Ils ont dit

« **Le fait de tomber en audience fait écho à toute la souffrance des acteurs judiciaires**, sans distinction de corps ou de catégories », a réagi Fabien Desix, greffier à Nanterre à la suite du décès de la juge Marie Truchet en pleine audience, « Chez les magistrats, il y a un chiffre noir de l'absentéisme et une sous-représentation de la maladie », a affirmé Benjamin Deparis, président du TJ de Nanterre (France Info, 22 nov. 2022).

« **Le constat de la souffrance du monde judiciaire n'est plus tabou** », a assuré le procureur général près la Cour de cassation, François Molins en visite au TJ de Nanterre. « On en parle à tous les échelons judiciaires. Mais au-delà de ce constat, est-ce qu'il y a des choses qui avancent ? » (Le Monde, 17 nov. 2022).

« **Nos collègues n'ont pas le sentiment d'être plus à l'aise** depuis un ou deux ans alors qu'objectivement le nombre de magistrats a crû, souligne Ludovic Friat, secrétaire général de l'USM. On part de tellement loin... C'est le tonneau des Danaïdes » (France Info, 22 nov. 2022).

« **J'ai souvent en tête le visage de victimes que j'ai rencontrées en tant que magistrate**. Le plus dur, c'est quand elles n'étaient plus là et que c'étaient les familles qui étaient là pour parler d'elles à la cour d'assises », témoigne Isabelle Rome à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Causette, 21 nov. 2022).

« **Nous, gens de lettres, artistes, universitaires, qui n'avons cessé de revendiquer la liberté pour les femmes**, sommes particulièrement sensibles au combat vital des jeunes Iraniennes pour leur avenir, mais aussi pour le nôtre et celui de toutes les femmes ; nous sommes toutes et tous iraniennes. Nous demandons au gouvernement français et à l'Union européenne de maintenir les sanctions internationales contre le régime » (Le Monde, Collectif, 18 nov. 2022).

Nomination

Francis Le Gunehec est nommé directeur de projet « Code de procédure pénale » au ministère de la Justice pour 3 ans (A. 16 nov. 2022 ; JO 18 nov. 2022).

1318

Alexandra Louis, placer les victimes au centre

Alors que le procès de l'attentat de Nice touche à sa fin, l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes, qu'il s'agisse d'indemnisation ou encore de prise en charge sociale et psychologique, est devenue une préoccupation gouvernementale majeure. Elle s'incarne à travers la délégation interministérielle à l'aide aux victimes, une instance transversale pilotée par Alexandra Louis. Juriste volontariste et engagée, elle entend bien prolonger les actions entreprises, tout en apportant une attention renforcée aux enfants ainsi qu'aux femmes victimes de violences.

L'après des combats et le tranchant des convictions, Alexandra Louis n'a pas attendu sa nomination à la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) en octobre dernier pour les éprouver. Son mantra : garantir le meilleur accompagnement possible à toutes les victimes.

Soucieuse depuis l'enfance des inégalités et des injustices, cette presque quadragénaire issue d'un milieu modeste, obtient un baccalauréat technologique grâce à la persévérance d'un professeur de français qui ne croyait pas au déterminisme social. En parallèle de ses engagements associatifs, elle tisse un parcours universitaire sans faute, avant d'embrasser la profession d'avocat en 2013. « C'est un métier qui m'a beaucoup appris sur le plan juridique et humain. J'étais en première ligne auprès de mes clients, généralement victimes d'infractions pénales ou en prise avec des litiges prud'homaux », confie-t-elle.

De la défense des intérêts particuliers à celle de l'intérêt général, il n'y a qu'un pas qu'elle franchit, avec enthousiasme, en devenant députée de la 3^e circonscription des Bouches-du-Rhône lors des élections législatives de 2017, sous la bannière La République En Marche. « Face à l'essoufflement démocratique et à un État de droit fragilisé que j'avais pu constater au plus près en portant la robe, je voulais m'engager en tant que militante pour que les politiques publiques répondent plus étroitement aux problèmes de nos concitoyens », affirme-t-elle.

Au sein de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Alexandra Louis contribue à plusieurs textes emblématiques, telle que la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes de 2018 (L. n° 2018-703,



3 août 2018), dont elle a été la rapporteure. La résorption de l'habitat indigne fait également partie de ses chevaux de bataille. Quand le garde des Sceaux lui propose de succéder à Frédérique Calandra à la tête de la DIAV, elle accepte sans hésiter. Car, une nouvelle fois, il s'agit de porter la voix, ici celle des victimes, tout en coordonnant

l'action de différents ministères. « *Maintenant, il faut continuer à progresser, avec le support de mon équipe pluridisciplinaire, pour renforcer la prise en charge globale des victimes d'attentats terroristes, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs, de sinistres sériels et d'infractions pénales, qui ne doit pas se limiter au seul volet judiciaire* ».

Pour ce faire, elle adhère à la devise de Winston Churchill : « *Le courage, c'est oser se lever et parler ; mais c'est aussi savoir rester assis et écouter* ». C'est en se fondant sur les retours d'expérience d'acteurs de terrain, associations en tête, ainsi que sur les témoignages de victimes, que la nouvelle déléguée veut consolider les avancées obtenues par la DIAV depuis 2017, comme l'amélioration des conditions d'annonce du décès aux familles de victimes ou encore le déploiement du Centre national de ressources et de résilience et des comités locaux d'aide aux victimes. Parmi les nouveaux axes de travail : un meilleur accompagnement des enfants victimes de violences, une reconnaissance accrue des psycho-traumatismes, mais aussi une réflexion autour de la réaffectation des avocats criminels au bénéfice d'associations de victimes. Avec la promesse de ne jamais oublier de voir l'humain derrière la victime.

SOPHIE MICHELIN-MAZÉLAN,
journaliste juridique